

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 46**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Actions d'encadrement socio-professionnel au sein de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : conventions liant le Département des Bouches-du-Rhône et les associations Toutes les Femmes et ATOL Accueil Insertion Nord Alpilles

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'insertion  
0413317377**

## **PRESENTATION**

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement professionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement professionnel sont des personnes proches de l'emploi, dont les problèmes périphériques sont limités et n'entravent pas une dynamique d'accès à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de ladite association.

En effet, le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet aux personnes en difficulté sociale et professionnelle d'accéder à un emploi durable par l'acquisition de savoir-être, de savoir-faire et d'une expérience professionnelle. A cette fin, les structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) assurent, sur une durée maximale de 2 ans, une action d'encadrement technique et professionnel dénommée « tutorat ».

Par délibération n° 258, adoptée par la Commission Permanente le 29 juin 2007, les modalités d'attribution de subventions, pour les actions d'encadrement socioprofessionnel au sein des SIAE, ont été fixées pour les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI) comme suit :

### **Action d'encadrement dans les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI)**

Un ACI est un dispositif d'insertion ayant l'agrément de SIAE et conventionné par l'Etat après avis du Conseil Départemental pour l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE). Il a pour vocation l'embauche et la mise en situation de travail, sur des actions collectives, de personnes présentant des difficultés sociales et professionnelles.

Dans le cadre des ACI, les contrats de travail ont une durée hebdomadaire de 26 heures modulables, dont, en moyenne, 20 heures de production et 6 heures consacrées aux activités de formation et d'accompagnement.

Au delà de 6 postes agréés par le CDIAE, 50%, a minima, de la totalité des postes à pourvoir doivent être attribués à des bénéficiaires du RSA socle.

La fonction de tutorat est financée pour un montant de 3.500 € par an et par bénéficiaire, à partir de 3 postes attribués à des bénéficiaires du RSA socle, recrutés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

**Il est donc proposé de financer les actions décrites en détail dans les tableaux ci-après, soit 2 actions Ateliers Chantier d'Insertion (ACI).**

Organismes	Action Période prévisionnelle	Plus-value de l'action	Territoire des PI	Public Bénéficiaire du RSA socle (BRSA)	Montant de l'aide du Département  Cofinancements publics hors contrats aidés  Montant de l'aide précédente	Références des dossiers : - N° DI - N° GSU pour les associations - Réunion CTD - Projet
<p><b>ATOL</b> (Accueil Insertion Nord Alpilles)</p> <p><u>statut</u> : Atelier Chantier d'Insertion</p> <p><u>adresse</u> : 4 boulevard Gambetta - 13160 Chateaurenard</p> <p><u>Nom du Président</u> : Monsieur Daniel Geoffray</p>	<p>IAE Tutorat – Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p><b>Chantier d'Insertion ACI « Espaces Verts » Chateaurenard</b></p> <p>Du 01/09/2016 au 31/08/2017</p>	<p>4 communes du Nord des Alpilles (Châteaurenard, St Rémy de Provence Orgon et Tarascon) sont concernées par cette action. Le chantier « Espaces verts et petits aménagements » a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer une activité rémunérée à un public soumis à des difficultés concernant leur insertion professionnelle tout en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences ;</li> <li>- valoriser en même temps les espaces verts sur le territoire de la Communauté d'Agglomération « Terre de Provence » ;</li> <li>- travailler sur des projets d'aménagements locaux au service des populations locales et poursuivre l'entretien de la colline du Château de Chateaurenard.</li> </ul> <p>L'association ATOL s'inscrit dans la dynamique territoriale et entretient un partenariat fort avec les acteurs sociaux locaux afin d'optimiser le travail d'accompagnement socio-professionnel.</p> <p><b>Le bilan intermédiaire arrêté au 29 février 2016 atteste les éléments suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 personne en reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) en orientation vers un CAP ;</li> <li>- 1 personne en projet de création d'entreprise ;</li> <li>- 1 personne en problématique santé ;</li> <li>- 1 personne en recherche d'emploi avec un accompagnement renforcé de Pôle Emploi, avec attente d'une formation d'élagueur ;</li> <li>- 1 personne en CDI en tant que moniteur d'auto-école.</li> </ul>	<p>Pôle 7 (Salon / Arles)</p>	<p><b>12 postes</b> en insertion dont <b>7</b> <b>BRSA</b> recrutés en CDDI, sur un ACI</p>	<p><b>Montant de l'aide du Département : 24.500,00 €</b>  soit 3.500,00 € x 7 BRSA</p> <p><b>Cofinancements :</b> Etat : 194.418,88 € Uniformation : 20.000,00 € Région : 20.000,00 € ASCE : 9.650,00 €</p> <p><b>Montant départemental de l'aide précédente : 24.500,00 € pour 7 BRSA</b></p>	<p><b>2016.3/16</b>  INS-000593  CTD du 29/04/2016  Renouvellement de la convention 2014.12/228 2015/2016</p>

<p><b>TOUTES LES FEMMES</b></p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : Clairière de l'Anjoly Bât B 2, voie d'Espagne 13127 VITROLLES</p> <p><u>Président</u> : Mme RAT Maria</p>	<p>Type d'action : Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p><b>« Conciergerie d'entreprise mobile »</b></p> <p>Du 10/09/2016 au 09/09/2017</p>	<p>L'association « Toutes les Femmes » créée en octobre 2010 a pour vocation la création d'une activité économique sociale et solidaire autour du vêtement. Son action principale repose sur un atelier couture et sur une boutique de vêtements : vente de vêtements récupérés, remis en état ou customisés et locations de vêtements de cérémonies (mariages, fêtes...).</p> <p>Cette action consiste à créer un espace d'accueil, d'écoute, d'échange et de favoriser la mixité sociale et les savoirs à travers les rencontres, la vie de quartier et les traditions méditerranéennes. Fort d'un partenariat avec les institutions et les associations de secteur, « Toutes les femmes » permet aux personnes en difficulté d'accéder à l'emploi et d'être accompagnées au fil de leur réinsertion.</p> <p>L'association propose aux entreprises et aux salariés des services tels que le repassage, les retouches, le ressemelage et changement de piles. Depuis août 2014 une nouvelle activité de pressing a été mise en place dans le cadre de l'IAE.</p> <p>Ce chantier fonctionne en entrées et sorties permanentes. Les postes, sont répartis de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 postes de couturières, retouches et création de vêtements ;</li> <li>- 3 postes de pressing et livraison de commandes des clients de la conciergerie</li> </ul> <p>L'action correspond aux besoins du territoire de Vitrolles et cible notamment un public féminin. La conciergerie est nettement identifiée sur le territoire et fidélise de nombreux clients tels que les professionnels de santé.</p> <p><b><i>Le bilan intermédiaire de l'action établi au 31/05/2016 atteste que :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 personne est sortie au 31 janvier 2016 en CUI Assistante de vie au Lycée de Vitrolles ;</li> <li>- 1 personne travaille sur un projet personnel ;</li> <li>- 1 personne est en demande de renouvellement au sein du chantier jusqu'en novembre 2016 ;</li> <li>- 1 personne a une perspective d'emploi en restauration ;</li> <li>- 1 personne est inscrite pour un CAP en Esthétique.</li> </ul>	<p>Pôle 9 (Istres - Marignane)</p>	<p><b>6</b> postes en insertion dont <b>5 BRSA</b> recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p><b>Montant de l'aide du Département : 17.500,00 €</b></p> <p>soit 3.500,00 € X 5 BRSA</p> <p><b>Cofinancements :</b>  <u>Intercommunalité</u> : 20.000,00 €  <u>Région PACA</u>: 27.000,00 €  <u>Etat Aide aux postes</u> : 107.420,00 €  <u>Autre</u> : 18.014,00 €</p> <p><b>Subvention de l'année précédente :</b>  14.000,00 € (3.500 € x 4 BRSA)</p>	<p><b>2016.5/42</b></p> <p>INS-000576</p> <p>CTD du 03/06/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2015.3/37 2015/2016</p>
<p><b>TOTAL</b></p>		<p><b>12 postes BRSA</b> recrutés en CDDI sur 2 ACI</p>		<p><b>42.000,00 €</b></p>		

## INCIDENCES FINANCIÈRES

En cas de décision favorable et conformément aux conventions, dont les projets correspondent à la convention type d'action d'encadrement IAE prévues à cet effet, ces actions seront financées sur les crédits de paiement de l'exercice 2016 :

Programme	Opération	Libellé	Imputation	Engagement
16015	1007138	Aide à l'encadrement des structures d'insertion	Chapitre 017 Fonction 564 Article 6574	<b>42.000,00€</b>

## CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL